



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances partenaire des vacances de 260 mineurs à La Napoule

En tant qu'acteur majeur du tourisme social, l'ANCV a souhaité s'associer à l'opération menée par La Fédération Nationale LSR (Loisirs et Solidarité des Retraités) et l'ANCAV-TT (Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances – Tourisme et Travail), pour permettre à 260 mineurs, aujourd'hui à la retraite, de revenir à La Napoule, pour un séjour de vacances du 25 septembre au 2 octobre 2010.

Plus globalement en 2010, l'ensemble des partenaires a permis le départ en vacances de 1120 personnes au travers de deux programmes d'action sociale de l'ANCV : *Seniors en Vacances* et *Bourse Solidarité Vacances*.

A l'occasion de la conférence débat organisée le 1er octobre 2010 à 16 heures, au Château d'Agecroft à Mandelieu-La Napoule, Philippe Kaspi, Directeur Général interviendra sur les réponses apportées par l'ANCV en faveur du tourisme social et pour l'accès aux vacances.

L'ANCV, un acteur majeur pour l'accès aux vacances pour tous

Depuis 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a pour mission de **favoriser l'accès aux vacances pour tous**.

Au travers de différents programmes sociaux, l'ANCV permet à des publics en difficulté de profiter eux aussi de vacances, véritable atout contre l'exclusion. C'est dans le cadre de son programme « Bourse Solidarité Vacances » que l'ANCV avec son partenaire, la SNCF, ont contribué à l'opération de La Napoule qui se traduit par un séjour de vacances pour 260 retraités de la région Nord Pas de Calais. Pour financer ces programmes l'ANCV s'appuie sur le Chèque-Vacances, diffusé auprès de 3,3 millions de salariés, dont l'intégralité des ressources dégagées permet le développement de ses programmes d'action sociale.

Elle mobilise et anime également un vaste réseau de partenaires engagés (associations caritatives nationales et organismes sociaux ainsi que les nombreuses collectivités territoriales) qui ont contribué au départ en vacances et à la pratique sportive de près de 200 000 personnes(*) en 2010, un chiffre en forte progression.

De plus, l'ANCV contribue au financement des équipements touristiques à vocation sociale.

La Napoule : l'histoire d'un lieu symboliquement fort

Acheté au sortir de la 2nde Guerre Mondiale par les Houillères du Bassin du Nord Pas de Calais (HBNPC), le château d'Agecroft à Mandelieu-La Napoule a accueilli des familles « nombreuses » de mineurs du nord qui trouvaient en ce lieu, la possibilité de prendre, elles aussi, des vacances.

Le Comité d'Entreprise des HBNPC, qui gérait directement ses centres de vacances, avait fait du château de La Napoule un véritable fleuron du tourisme social. En 1990, l'activité du bassin étant arrêtée, les Charbonnages de France durent vendre le site de Mandelieu-La Napoule. Mais le travail conjoint des fédérations syndicales nationales des mineurs et des électriciens et gaziers a permis le rachat du château en 1996 par la CCAS d'EDF-GDF. En 1999, celle-ci et le CRE-RATP, créent une Société Civile (SC) qui ajoute le site à la liste des Villages de Vacances du Pôle de l'ANCAV-TT, qui en confiera la gestion à Touristra Vacances.

L'ANCV, partenaire de la FNLSR et de l'ANCAV-TT depuis 1999

S'associant régulièrement pour la mise en place de séjours dans le cadre des programmes sociaux de l'ANCV, les 28 délégations régionales relevant de la Fédération Nationale LSR, ont par ailleurs permis le départ en vacances de 453 retraités dans le cadre du programme « Seniors en Vacances ».

Au travers de Touristra, l'ANCAV TT a proposé 749 séjours en 2010 (dont La Napoule : 264). Le programme « Bourse Solidarité Vacances » a globalement bénéficié à près de 667 personnes (familles) émanant de la Fédération nationale LSR.

Deux programmes de l'ANCV pour permettre l'accès aux vacances

- **Le programme *Seniors en Vacances*** permet aux personnes âgées de plus de 60 ans, retraitées et sans activité professionnelle disposant d'une petite retraite, de partir en vacances pour rompre avec leur quotidien et l'isolement. L'ANCV propose des séjours tout compris 5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits, vers 200 destinations en France, au prix de 300 et 360 euros, dont l'ANCV prend en charge 50 % des frais de séjour (hors transport) pour les personnes éligibles à l'aide financière (non imposable).

- **Le dispositif *Bourse Solidarité Vacances***, destiné aux personnes ayant des revenus très modestes, est accessible via des associations ou des communes. Il propose une offre de séjours provenant des différents acteurs du tourisme à des tarifs solidaires.

Pour en savoir plus sur l'accès aux vacances

Conférence débat, le vendredi 1^{er} octobre à 16h, au Château d'Agecroft

Dans le cadre de cette opération du retour de 260 mineurs à La Napoule, une conférence débat portant sur « **Les conditions du droit aux vacances pour tous et la défense du tourisme social** », est organisée par L'ANCAV-TT et la FNLRS, le **vendredi 1er octobre à 16h** au Château d'Agecroft à Mandelieu-La Napoule.

Philippe KASPI, Directeur Général de l'ANCV interviendra plus spécifiquement sur le thème de l'accès aux vacances pour tous et présentera les multiples actions réalisées par l'ANCV.

Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme, dont la mission est d'assurer l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation de Chèque-Vacances (3,3 millions de bénéficiaires – 20.000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés – 170.000 points d'accueil Chèque-Vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale qui favorisent l'accès aux vacances et aux loisirs pour des populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

(*) Prévisions 2010

www.ancv.com

Contacts presse ANCV :

Joëlle Muzeau - tel : 01.34.29.51.00 – jmuzeau@ancv.fr

Stéphane Barthélémi (AB3C): tel: 01 53 30 74 00 – stephane@ab3c.com